

GESTION

Connaissances de gestion de base (accès à la profession)

Pour qui ?

Tout public âgé de plus de 15 ans

Objectifs et prolongements possibles

Sur le plan légal, la section a pour but de répondre aux exigences de la loi relative à la promotion de l'entreprise indépendante.

Sur le plan socioprofessionnel, la section vise à permettre à l'étudiant de maîtriser les compétences de base dans le domaine de la création d'entreprise, de la comptabilité, de la fiscalité, de la gestion financière et commerciale, et de la législation nécessaires à l'exercice de toute activité professionnelle à titre d'indépendant.

Titre délivré : Certificat légal de « Connaissances de gestion de base » de niveau ESSQ

Où ?

Ecole Industrielle et Commerciale de Courcelles
Enseignement de promotion sociale
Place Roosevelt 2-3 , 6180 Courcelles
Tél. : 071/46.63.50 (52)
www.eicourcelles.be
e-mail : eicourcelles@gmail.com

Quand ?

Du : **04/09/18**

Au : **22/01/19**

OU

Du : **10/09/18**

Au : **13/02/19**

A quelle fréquence ?

2 séances par semaine

Durée ?

160 périodes

Horaire ?

Les mardis et jeudis de 17h20 à 20h50

OU

Les lundis de 8h30 à 11h00 et les mercredis de 8h30 à 12h40

Programme ?

Le programme des cours abordent différents thèmes :

- aspects comptables, financiers et fiscaux ;
- compétences entrepreneuriales ;
- création d'entreprise ;
- gestion commerciale ;
- législation ;
- plan d'entreprise

Organisation ?

Cours collectifs

Nombre de places disponibles : 20

Procédure d'inscription ?

A l'inscription, prévoir :

- carte d'identité
- copie de diplôme sanctionnant le niveau d'études le plus élevé
- numéro d'inscription au FOREM pour les demandeurs d'emploi
- attestation du CPAS pour les personnes bénéficiaires du revenu minimal d'insertion
- attestation de l'AViQ pour les personnes reconnues par celle-ci

Sélection ?

Test d'admission

Conditions financières ?

Droit d'inscription de 62,80 euros

Exonération pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du revenu minimal d'insertion, les personnes reconnues par l'AViQ, les étudiants de moins de 18 ans.